

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHÂTEAUVIEUX
N° 07 - 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 19 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 14 mars conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.
BOYER Christian qui a donné pouvoir à PACALET Nadine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Demande de Fonds de concours 2025 de l'Agglomération : Aménagement RD45 – Ségrier / Fifre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de GAP-TALLARD-DURANCE et notamment les dispositions incluant la Commune de CHÂTEAUVIEUX, comme l'une de ses Communes membres rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière de versement d'un Fonds de Concours, permettant la réalisation d'un équipement sans lien avec les compétences transférées à l'Agglomération,

Considérant que par délibération du 11/02/2025, la Communauté d'Agglomération de GAP-TALLARD-DURANCE a attribué un Fonds de Concours de 11 644,99 € à la Commune de CHÂTEAUVIEUX,

Considérant que la Commune de CHÂTEAUVIEUX souhaite aménager la RD45 – Route de TALLARD sur la partie de Ségrier / Fifre,

Considérant que le montant du Fonds de Concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du Fonds de Concours, conformément au plan de financement ci-dessous ;

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

| | | | | |
|-----------------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|--------------|
| Travaux Voirie | 112 017,78€ | Fonds de Concours du Département | 112 017,78€ | 41,63 % |
| Travaux aménagement (hors voirie) | 157 060,32€ | Fonds de Concours Agglo | 11 644,99€ | 4,32 % |
| | | Amendes de police (montant non connu) | | |
| | | Autofinancement | 145 415,33€ | 54,05 % |
| TOTAL | 269 078,10€ | TOTAL | 269 078,10€ | 100 % |

AR Prefecture

005-210500377-20250319-07_2025-DE
Reçu le 21/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de demander un Fonds de Concours à la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE en vue de participer au financement de l'aménagement de la RD45 – Route de TALLARD à Ségricr / Fifre, à hauteur de 11 644,99 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et à transmettre une copie de la présente délibération à Monsieur le Président la Communauté d'Agglomération de GAP-TALLARD-DURANCE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,


Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Michel TEXIER



Date de publication sur le site internet : 24 MARS 2025